

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1994**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 56, rue Victor Lagrange et 3 et 5, rue des Bons Enfants appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Univers Campus -
Décision modificative à la décision n° B-2008-0400 du Bureau du 3 novembre 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1994**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 56, rue Victor Lagrange et 3 et 5, rue des Bons Enfants appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Univers Campus - Décision modificative à la décision n° B-2008-0400 du Bureau du 3 novembre 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2008-0400 du 3 novembre 2008, le Bureau a approuvé l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle cadastrée BO 125 qui appartenait alors à la société Bouygues Immobilier. Cette parcelle ayant été transférée au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Univers Campus, il convient donc de redélibérer en raison du changement du nom du propriétaire.

Les autres éléments figurant dans la décision de Bureau susvisée restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Approuve la modification à la décision n° B-2008-0400 du Bureau du 3 novembre 2008 . Le nouveau propriétaire de la parcelle à acquérir située 56, rue Victor Lagrange et 3 et 5, rue des Bons Enfants à Lyon 7° étant le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Univers Campus en lieu et place de la Société Bouygues Immobilier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.